

la broc'aux petits

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022 - À LA MELC
64, boulevard des chasseurs - 95800 COURDIMANCHE

FICHE D'INSCRIPTION

**À remettre lors des inscriptions le mercredi 16 novembre de 14h à 17h à la MELC
et le samedi 19 novembre de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville**

Articles vendus :

matériel de puériculture, vêtements, jeux et jouets pour enfants de moins de 6 ans en bon état.

NOM.....
PRÉNOM.....
ADRESSE.....
.....
TÉLÉPHONE.....
MAIL.....

Places limitées : 27 stands de 2m linéaires - Chaque participant peut bénéficier d'un stand.
Emplacement d'un montant de 5€ reversé en totalité au profit du Téléthon.

Documents à joindre : carte nationale d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois

L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la Broc' aux petits
et s'engage à le respecter ☐

Date et heure de réception du dossier complet :
Stand attribué : n°

COUPON À CONSERVER

BROC'AUX PETITS

INSTALLATION ENTRE 7H30-9H / OUVERTURE PUBLIC DE 9H À 17H / RANGEMENT DE 17H À 18H.

NOM DE FAMILLE DE L'EXPOSANT :

STAND N°:

SIGNATURE :

DATE :

Règlement de fonctionnement de la Broc' aux petits

Article 1 : Sont autorisés à participer à la Broc' aux petits les particuliers habitant la ville de Courdimanche.

L'inscription sera effective sur présentation du bulletin dûment rempli, de la copie de la carte nationale d'identité et de la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
Article 2 : Dans le cadre de la Broc' aux petits seront uniquement mis en vente ou échangés le matériel de puériculture, articles de maternité, vêtements, jeux et jouets à destination d'enfants de moins de 6 ans en bon état.

Les organisateurs se réservent le droit de retirer de la vente les objets ne respectant pas ces critères.

Article 3 : La Broc' aux petits est organisée à la Maison de l'Education des Loisirs et de la Culture (MELC). La vente est ouverte au public de 9h à 17h. Les exposants pourront installer leur stand de 7h30 à 9h. Le rangement des stands se fera après la fermeture au public de 17h à 18h.

Article 4 : Les exposants sont responsables de la vente et de leur matériel. Les objets exposés demeurent sous leur responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice. La mairie de Courdimanche ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la qualité des objets vendus ni des prix pratiqués.

Article 5 : Le nombre de stand étant limité, une famille pourra prétendre à l'occupation d'un seul emplacement de 2m linéaires.

Article 6 : En fin de journée, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à déposer ses déchets dans les conteneurs extérieurs à la MELC.